

NOTAIRES ASSOCIES
 33 Boulevard Aristide Briand - BP 81 - 77003 MELUN CEDEX

P&M Notaires – Service de Négociation Immobilière

HONORAIRES DE NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE – BARÈME 2026

(applicables aux mandats signés à compter du 1er janvier 2026)

Les honoraires ci-dessous rémunèrent la mission de **négociation immobilière** (mise en vente, recherche d'acquéreurs, mise en relation des parties).

Ils sont **librement fixés**, exprimés **TTC** (TVA au taux en vigueur incluse) et s'ajoutent aux émoluments réglementés de l'acte authentique de vente.

Barème applicable aux biens proposés à la vente à partir de 250 000 € :

Prix de vente du bien	Honoraire de négociation TTC
250 000 € – 299 999 €	12 000 € TTC
300 000 € – 349 999 €	13 500 € TTC
350 000 € – 399 999 €	15 000 € TTC
400 000 € – 499 999 €	17 500 € TTC
500 000 € – 599 999 €	20 000 € TTC
600 000 € – 799 999 €	25 000 € TTC
800 000 € – 999 999 €	30 000 € TTC
1 000 000 € – 1 250 000 €	35 000 € TTC
Au-delà de 1 250 000 €	2,50 % TTC du prix de vente

- **Biens d'un montant inférieur à 250 000 €** : intervention éventuelle sur devis, avec forfait spécifique communiqué avant signature du mandat.
- **Délégation de mandat** : honoraire complémentaire de 1 000 € TTC par délégation de mandat.
- **Charge des honoraires** : Sauf stipulation contraire, les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur et sont dus à la réalisation de la vente.

